

DELIBERATION N°2026/59

Conseil municipal du mardi 13 octobre 2026

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Franck BERARD

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Yann DEVILLE,

Membres excusés : Pascal MORET donne pouvoir à Constance Dousset ; Cyril JACOUTON donne pouvoir à Jérôme Muller ; Delphine OLIVIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Raphaël POCCACHARD donne pouvoir à Franck Bérard ; Vanessa MORISSEAU donne pouvoir à Yann Deville

Membres absents : -

OBJET : Tarifs des encarts publicitaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'adopter les tarifs publicitaires pour l'année 2027 dès le mois d'octobre afin de démarcher les annonceurs avec le bon tarif. Cependant il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour 2027.

Pour rappel, les tarifs actuels sont, depuis plusieurs années :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/8 page	50 €
		1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de conserver les tarifs publicitaires pour l'année 2027, tels qu'indiqués ci-après :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/8 page	50 €
		1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication
et de la transmission en préfecture le 14 octobre
2026

Philippe TISSOT
Maire

